



Compte-rendu de la réunion du
Conseil Municipal

Mardi 27 Janvier 2015

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 13

L'an deux mille quinze

Le vingt sept Janvier

à vingt heures

Convocation :

19 Janvier 2015

Affichage convocation :

19 Janvier 2015

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM.CASTEX Jean-Marie, PICHENEY Patrice, GOGIEN Florence, ROGER Sylvain, CARNEIRO Antonio, LUDOT Jean-Raymond, LEBOEUF Isabelle, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, LAMOTTE Marie-Thérèse, ROYER Mathieu, LACAILLE Christine, VAUCOULEUR Daniel.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : ROGER Laureen, AZIERE Francis.

M. ROYER Mathieu a été élu secrétaire.

Lors de la réunion du Mardi 27 Janvier 2015, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Réalisation d'un virement de crédits pour le budget du Service des eaux ;
- Délibération pour suppression de la délibération incomplète, prise le 25/11/2014, concernant la révision du POS (Plan d'Occupation des Sols) en PLU (Plan Local d'Urbanisme) ;
- Délibération pour la révision du POS en PLU ;
- Délibération pour la constitution d'une commission pour le PLU ;
- Délibération pour la facturation des étiquettes de propagande, éditées pour la Préfecture en vue des élections départementales ;
- Délibération pour le versement des subventions communales;
- Création d'une régie de recettes pour la réalisation de diverses animations et sorties organisées par la Commune ;
- Délibération pour adhésion au service « Archives » du Centre de Gestion de l'Aube ;
- Création d'une régie de recettes pour le vide grenier organisé par la Commune ;
- Délibération pour la préparation du bureau électoral pour les élections départementales des 22 et 29 Mars 2015;
- Etude de la dotation en bacs à ordures ménagères pour la Commune ;
- Questions d'ordre intérieur.

Le Maire,

Jean-Marie CASTEX.

Conseil Municipal

Mardi 27 Janvier 2015

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 13

L'an deux mille quinze

Le vingt sept Janvier

à vingt heures

Convocation :

19 Janvier 2015

Affichage convocation :

19 Janvier 2015

Le Conseil Municipal de la commune,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
régulièrement convoqué dans le lieu
habituel de ses séances, sous la
présidence de M. CASTEX Jean-Marie,
Maire.

Présents : MM.CASTEX Jean-Marie, PICHENEY Patrice, GOGIEN Florence, ROGER Sylvain, CARNEIRO Antonio, LUDOT Jean-Raymond, LEBOEUF Isabelle, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, LAMOTTE Marie-Thérèse, ROYER Mathieu, LACAILLE Christine, VAUCOULEUR Daniel.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : ROGER Laureen, AZIERE Francis.

M. ROYER Mathieu a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Virement de crédits relatif au budget du Service des eaux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des virements de crédits doivent être effectués, les virements suivants sont proposés :

- 7011 – Eau : - 50 €
- 777 – Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice : + 50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE ces virements de crédits

Délibération pour suppression d'une délibération relative à la révision du POS en PLU, en date du 25 Novembre 2014

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à l'analyse de la délibération prise le 25 Novembre 2014, concernant la révision du POS (Plan d'Occupation des Sols) en PLU (Plan Local d'Urbanisme), les services de la DDT (Direction Départementale des Territoires) l'ont informé du fait que cette délibération était incomplète.

Suite à cela, une nouvelle délibération doit être prise à ce sujet, celle-ci doit reprendre tous les éléments nécessaires au bon déroulement de ce projet, à savoir notamment les mentions de concertation.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré :

- DECIDE A L'UNANIMITE d'annuler la délibération approuvant la révision du POS en PLU, datant du 25 Novembre 2014 ;

Délibération pour la révision du POS en PLU

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'avec l'instauration de la Loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové), le document d'urbanisme en vigueur sur la Commune de Rouilly-Saint-Loup, à savoir le Plan d'Occupation des Sols sera caduc au 1^{er} janvier 2016, celui-ci devra donc être remplacé par un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : de prescrire, sur la totalité du territoire communal, la révision du P.O.S. en P.L.U. dont les principaux objectifs seront de :

- Convenir aux nouvelles normes ;
- Ouvrir des possibilités de construction dans le cadre d'un développement harmonieux et durable de la Commune ;
- Maîtriser l'urbanisme ;
- Préserver le patrimoine bâti et naturel ainsi que les paysages ;

Article 2 : D'ouvrir, dès la prescription jusqu'à l'arrêt du projet, une concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole.

Cette concertation a pour objectif d'associer les différentes personnes visées ci-dessus à la réflexion menée en vue de déterminer les projets communaux qui seront dans le P.O.S. mis en révision, de recueillir leurs remarques et avis sur les différents documents d'études qui seront mis à leur disposition.

Article 3 : Que cette concertation consistera notamment à :

- Organiser une réunion publique pour la présentation du projet, aux habitants et à toutes les personnes concernées par cette révision ;
- Mettre à disposition du public le diagnostic communal pendant les jours et heures d'ouverture du secrétariat de la Mairie, le porter à connaissance des services de l'Etat, avec un cahier destiné au recueil des observations ;
- Informer le public par le biais d'articles dans le bulletin municipal, et par un affichage en Mairie ;

Article 4 : Qu'à l'issue de cette concertation, le Maire présentera un bilan au Conseil Municipal, qui en délibérera au plus tard au moment de l'arrêt du projet.

Article 5 : Que le dossier du projet de révision sera tenu à la disposition du public en Mairie.

Article 6 : D'autoriser le Maire à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à la révision du P.O.S. en P.L.U.

Article 7 : Que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision du P.O.S. en P.L.U. seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

Article 8 : De solliciter de l'Etat, dans les conditions définies aux articles L 1614-1 et L 1614-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, une dotation pour compenser une partie des frais d'études engagés pour la révision du P.O.S. en P.L.U.

Délibération pour création d'une commission pour le PLU

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, suite à la délibération en date du 27/01/2015, portant révision du POS (Plan d'Occupation des Sols) en PLU (Plan Local d'Urbanisme), il est nécessaire de créer une commission communale relative à ce PLU.

En effet, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au vu de la complexité d'un tel projet, il serait nécessaire de créer une commission dont le nombre de délégués serait moins important que celui de la commission d'urbanisme, ce qui faciliterait notamment l'organisation des réunions, nécessaires au bon déroulement de ce projet.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de nommer 5 personnes, au sein de cette commission du PLU.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- FIXE à 5 le nombre de délégués pour la commission du PLU ;
- NOMME les personnes suivantes, au titre de délégués de la commission du PLU :
 - ✎ PICHENEY Patrice
 - ✎ ROGER Sylvain
 - ✎ LACAILLE Christine
 - ✎ LUDOT Jean-Raymond
 - ✎ CORDIER Laurent

Délibération pour facturation des étiquettes de propagande, éditées pour la Préfecture en vue des élections départementales

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'en prévision des élections départementales des 22 et 29 Mars 2015, et afin de procéder à l'envoi de la propagande électorale aux électeurs de la Commune, la Préfecture souhaite l'édition d'étiquettes concernant les électeurs, de la part de la Commune.

De plus, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, l'édition de ces étiquettes peut faire l'objet d'une facturation de la Commune, le tarif devant être compris entre 0.02 € et 0.06 € l'étiquette, le nombre total d'étiquettes fournies étant de 980.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- FIXE le tarif unitaire à 0.06 € ;
- DEMANDE donc une participation à la Préfecture d'un montant de $980 * 0.06$ € soit 58.80 €

Délibération pour versement des subventions 2015

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une délibération pour fixer les montants des subventions à verser aux différents organismes qui en ont fait la demande, et qui ont été retenus.

Les subventions communales attribuées au CCAS ainsi qu'au service des eaux resteraient inchangées, et seraient respectivement de 5 000 € et 3 000 €, ces sommes sont nécessaires pour l'équilibre des budgets.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la plupart des organismes bénéficiaires de ces subventions seraient les mêmes que les années passées, hormis l'ONAC (Office National des Anciens Combattants) à qui une subvention serait versée pour la première fois cette année.

Les propositions concernant les subventions sont les suivantes :

CCAS	5 000 €
Service des Eaux	3 000 €
Comité de Tourisme	85 €
ADMR	200 €
UDCAFN (Union Départementale des Combattants d'Afrique du Nord)	40 €
AAPEI	70 €
Trompettes	100 €
ONAC (Office National des Anciens Combattants)	40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'attribuer les subventions proposées, pour l'année 2015 ;
- VOTE les crédits nécessaires qui seront inscrits au Budget 2015.

Etude de la transformation du CDD de l'agent d'entretien, en CDI

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, sur proposition du Centre de Gestion de l'Aube, il est présenté à l'agent d'entretien la possibilité de transformer son contrat, à savoir un CDD, en CDI.

Suite à l'étude menée sur cette transformation, il s'avère que la révision du CDD actuel est nécessaire, et que certaines modalités doivent encore être examinées, avant que le Conseil Municipal puisse se prononcer sur cette transformation de contrat.

Délibération pour la réalisation de diverses sorties et animations

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il aurait pour projets d'organiser diverses animations et sorties pour les habitants de la Commune, et éventuellement leurs proches.

Il expose que tout d'abord, une activité « Zumba » aurait lieu le mercredi 25 février, ainsi qu'une sortie à Provins, à l'occasion des fêtes médiévales, le dimanche 14 juin. Il rappelle également qu'une participation sera demandée aux participants. De ce fait, une régie doit être créée afin de pouvoir encaisser les recettes, cette régie servirait pour toutes les sorties et animations organisées par la Commune, et notamment pour le repas du 14 juillet.

Monsieur le Maire propose comme régisseuses, Melle LENOIR Aline (régisseuse titulaire) et Mme DI MALTA Magali (régisseuse suppléante).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE cette proposition ;
- CHARGE Monsieur le Maire de prendre les arrêtés réglementaires.

Délibération pour adhésion au service « Archives » du Centre de Gestion de l'Aube

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, suite à une réunion au centre des archives départementales de l'Aube, certaines informations importantes lui ont été apportées concernant le classement et la conservation des archives communales.

Il a également appris qu'un service dédié aux archives avait été créé au sein du Centre de Gestion de l'Aube, celui-ci propose son aide aux collectivités pour le classement des archives communales.

Les principales missions du service sont de réaliser un diagnostic sur les travaux nécessaires, de trier, de classer et de coter les archives selon la réglementation en vigueur.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'un grand nombre d'archives est resté dans l'ancienne Mairie, et qu'il serait nécessaire de procéder au classement de celles-ci.

C'est pourquoi, il propose au Conseil Municipal d'adhérer au service « Archives » du Centre de Gestion. Il rappelle que la signature de la convention n'engage pas la Commune, elle est seulement nécessaire pour la réalisation de devis qui est gratuit, seule la signature des avenants de mise à disposition acceptant l'estimation du Centre de Gestion engagera la collectivité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- AUTORISE le Maire à signer la Convention et les avenants d'intervention avec le Centre de Gestion visant à faire intervenir, en cas de besoin, le service « Archives » du Centre de Gestion ;
- INDIQUE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

Délibération pour création d'une régie de recettes pour le vide grenier

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, le vide grenier annuel de la Commune aura lieu le 12 Avril 2015.

En prévision, il y a lieu de créer une régie afin de pouvoir encaisser les recettes relatives à cette organisation.

Monsieur le Maire propose comme régisseurs, Melle LENOIR Aline (régisseuse titulaire) et M. LUDOT Jean-Raymond (régisseur suppléant).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE cette proposition ;
- CHARGE Monsieur le Maire de prendre les arrêtés réglementaires.

Préparation du bureau électoral

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'avec les élections départementales des 22 et 29 Mars 2015, il y a lieu de procéder à la préparation du bureau électoral.

Durant cette réunion du Conseil Municipal, les disponibilités de chacun ont été relevées et serviront à organiser le bureau, en 4 créneaux horaires.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, les propositions faites par chacun donneront lieu à la mise en place du tableau des permanences, qui leur sera adressé dans les jours à venir.

Etude de la dotation en bac(s) à ordures ménagères pour la Commune

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, qu'au même titre que les particuliers, la Commune doit se doter d'un ou plusieurs bacs suivant ses besoins. Il rappelle que les contenances des bacs varient de 120 à 770 litres. Cependant, il explique au Conseil Municipal que contrairement aux particuliers qui bénéficient de 20 levées comprises dans l'abonnement, la Commune ne bénéficie d'aucune levée, elle paiera dès la première levée.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune n'est pas en charge de la dotation de bacs pour l'école, c'est au SIVOS de s'en occuper, étant donné que c'est lui qui détient les compétences scolaires pour la Commune.

Après avoir étudié l'ensemble des lieux qui nécessiteraient un bac, le Conseil Municipal décide de se doter de deux bacs de 240 litres. Ces bacs serviront essentiellement pour la salle des fêtes, et occasionnellement pour la Mairie.

Questions diverses :

Colis des aînés :

Monsieur le Maire souhaite recueillir les avis de chacun, suite à la distribution des colis de Noël, aux aînés.

Il s'avère donc que l'ensemble des conseillers est satisfait de cette distribution, ils ont apprécié l'accueil qui leur a été fait et, sont ravis d'avoir pu reconforter les plus isolés grâce à ce colis.

Cuve à gaz :

Il est rappelé au Conseil Municipal que la cuve à gaz devait être mise en conformité, des plots en béton ont été posés pour empêcher les véhicules de se garer dans un rayon de 3 mètres autour de celle-ci.

Réunion avec Monsieur DUHAMEL

Monsieur le Maire rappelle que suite à la réunion avec le Grand Troyes, concernant l'éventuelle adhésion à ce regroupement, un rendez-vous avait été demandé avec Monsieur DUHAMEL, Secrétaire général à la Préfecture de l'Aube.

Monsieur DUHAMEL a reçu en rendez-vous les représentants des 5 Communes concernées, à savoir Montaulin, Ruvigny, Clérey, Fresnoy le Château et Rouilly-Saint-Loup, le lundi 19 Janvier.

Durant cet entretien, les maires et adjoints présents ont pu faire part de leurs interrogations à Monsieur DUHAMEL, qui les a informés que leur démarche était tout à fait justifiée et prise en compte, aucune suite concrète n'est cependant prévue pour l'adhésion au Grand Troyes.

Entretien avec les Architectes des Bâtiments de France

Suite aux demandes de subventions faites, relatives aux travaux de terrassement et de couverture de l'église, une visite des architectes des bâtiments de France sur place était nécessaire.

C'est ainsi que, le mardi 20 Janvier, Monsieur le Maire et ses adjoints ont reçu ces personnes afin qu'ils émettent leur avis sur les travaux à réaliser.

Après avoir visité l'église, et après avoir entendu l'exposé des travaux, ceux-ci ont donné leur accord pour les demandes de subventions effectuées.

Déplacement d'un poteau téléphonique :

Suite aux travaux de busage des fossés de l'école, il s'avère qu'un poteau téléphonique se retrouve au milieu du passage. Monsieur le Maire a donc contacté les services compétents afin de procéder au déplacement de ce panneau. Un rendez-vous sur place a été pris avec un agent Orange, et suite à sa venue, il apparaît que ce poteau peut tout à fait être supprimé, la ligne afférente sera déplacée sur un autre poteau. Ces travaux seront donc réalisés prochainement.

Eclairage du parking de la Mairie :

Suite à la proposition du SDEA (Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube) d'utiliser les mâts existants afin d'installer les luminaires sur le parking de la Mairie, les travaux ont été réalisés il y a quelques semaines, ce qui permet désormais un éclairage plus que satisfaisant du parking de la Mairie.

Commission pour les jeunes :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les membres de la commission pour les jeunes ont pris rendez-vous avec les jeunes de la Commune (âgés de 10 à 17 ans), afin que ceux-ci fassent part de leurs idées de distractions, qui pourraient être mises en place. Le samedi 10 janvier, un premier rendez-vous avait été fixé, au total 50% des jeunes invités étaient présents, ce qui a ravi l'équipe municipale. Durant cette réunion, les jeunes ont fait part de leurs attentes, en souhaitant notamment que divers équipements sportifs soient rénovés ou créés, à commencer par le terrain de tennis. Des projets plus ambitieux ont également été cités comme la création d'une salle dédiée aux jeunes.

Monsieur le Maire informe donc le Conseil Municipal que, la commission dédiée aux jeunes réfléchit sur les projets envisageables pour les satisfaire, et qu'une organisation est déjà prévue.

Groupe de marche :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à une discussion avec Madame BERTHIER Martine, celle-ci lui avait fait part de son souhait de créer un groupe de marche qui se réunirait une fois par semaine. Monsieur le Maire l'a informée que cette organisation pourrait tout à fait être mise en place. Madame BERTHIER donne donc rendez-vous, tous les jeudis à la passerelle près du centre équestre à 14H, aux personnes qui le souhaitent, pour marcher ensemble tout en découvrant Rouilly-Saint-Loup.